

Avertissement !

Un indicateur ne doit être mobilisé et interprété qu'avec précaution. Il a été développé dans un contexte particulier pour un usage particulier. Il convient de lire soigneusement ses caractéristiques et de prendre en considération les limites d'usage précisées dans la fiche. Un indicateur est un élément quantitatif qui vise à alimenter le débat et non à le remplacer ; il doit toujours être replacé dans la perspective plus large d'une analyse qualitative par ses utilisateurs.

En Bref

Code indicateur
 SNB-B05-12-APM1

Jeu(x) d'indicateurs
 Synthèse SNB

Thématique Mer

Orientation(s) stratégique(s) concernée(s)

B - Préserver le vivant et sa capacité à évoluer

E - Assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action

Objectif(s) concerné(s) principalement

B5 - Construire une infrastructure écologique incluant un réseau cohérent d'espaces protégés

E14 - Garantir la cohérence entre politiques publiques, aux différentes échelles

E15 - Assurer l'efficacité écologique des politiques et des projets publics et privés

Milieu(x) concerné(s)

Marin

Littoral

Type(s) DPSIR

Réponse

Couverture géographique

Métropole

DOM

COM

Aires marines protégées pourvues d'un document de gestion

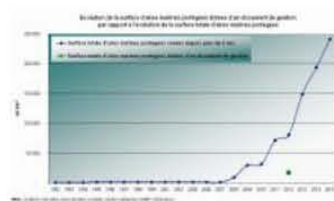
Proportion, en surface, d'aires marines protégées de plus de trois ans dotées d'un document de gestion validé (DOCOB ou plan de gestion)

Disponibilité

Disponible

Présentation et interprétation de l'indicateur

Visuels



Valeur par période

21 % au 1er janvier 2012

Modalités d'interprétation de l'indicateur

L'indicateur principal (21%) augmente si le rythme de production et d'approbation des plans de gestion des AMP est supérieur au rythme de création de nouvelles AMP, et si le renouvellement des plans de gestion existants est réalisé nominale. Une durée de trois ans est considérée comme standard pour produire un plan de gestion, ce délai est donc pris en compte dans les statistiques pour ne pas pénaliser l'indicateur lors de la création de nouvelles AMP.

Globalement il s'agit d'un indicateur de « bonne gestion », puisqu'une AMP sans plan de gestion, même si elle peut disposer de moyens d'actions, ne dispose pas d'un bon référentiel pour agir. La bonne gestion ne se résumant pas à la publication d'un plan de gestion, l'Agence des aires marines protégées est en phase de conception d'un tableau de bord des aires marines protégées pour faciliter le suivi de leur efficacité au regard de leurs finalités de création.

Par ailleurs l'indicateur de pourcentage d'AMP, en superficie par rapport à celles des eaux françaises, permet de suivre les engagements de la France dans le cadre de la Convention pour la Diversité Biologique, engagement revus lors du Grenelle de la Mer en 2009 et entérinés dans la « stratégie nationale pour la mer et les océans » : 10% des eaux françaises en AMP en 2012, 20% en 2020.

Définition, contexte et principales caractéristiques de l'indicateur

Définition	L'indicateur permet de suivre l'évolution de la proportion d'aires marines protégées dotées d'un document de gestion (DOCOB ou plan de gestion), en superficie par rapport à la superficie totale d'aires marines protégées et par rapport à la superficie totale des eaux sous juridiction française.
Valeur(s) cible(s)	oui
Valeur(s) cible(s) renseignement	100% des Aires Marines Protégées 20% des eaux françaises
Type de variable	Quantitative continue
Unité de mesure	%
Relations avec le(s) objectif(s) renseigné(s)	Une aire marine protégée, pour être efficace et pour que cette efficacité puisse être évaluée, doit être dotée d'un plan de gestion qui formalise ses objectifs et les moyens de les atteindre.
Continuité du jeu national SNB	Nouveau
Possibilité de rétro-calcul	oui
Pas de temps de disponibilité des valeurs	Annuel
Pas de temps de restitution	Annuel
Remarques	Aucune
Coût de mobilisation	-
Niveau d'appropriation	Familier
Echelle(s) territoriale(s) de restitution	Outre-mer
Métropole	
Grain(s) de précision d'échelle	Métropole

Production de l'indicateur

Producteur	AAMP
Origine et description des données sources	Les données relatives aux périmètres des AMP sont normalement disponibles sur l'INPN (inventaire national du patrimoine naturel), opéré par le Muséum National d'Histoire Naturel, et à défaut, elles sont collectées par l'Agence des aires marines protégées auprès des gestionnaires. Les données relatives à l'existence et à l'approbation des plans de gestion sont collectées par l'Agence des aires marines protégées auprès des gestionnaires d'aires marines protégées et/ou des autorités en charge de cette approbation. Toutefois il convient de mentionner que le terme de « plan de gestion » recouvre des réalités différentes selon les différents statuts d'AMP (15 statuts reconnus dans le code de l'environnement, pour 390 AMP recensées), et que l'information relative à l'existence des plans de gestion n'était pas toujours connue, ou à jour, au moment de la première publication de cet indicateur. Pour les AMP de nature strictement réglementaire (par exemple les arrêtés de protection de biotope), le document juridique de création est considéré comme un plan de gestion. Les surfaces sont calculées sous SIG, en évitant tout « double-compte » (un espace faisant l'objet de plusieurs statuts de protection n'est comptabilisé qu'une fois.
Méthodologie de construction	
Date de publication de la première valeur de la série	2012
Rupture de série	Non

Analyse de l'indicateur

Robustesse	+
Robustesse - remarques	Les données relatives aux périmètres des aires marines protégées manquent encore de fiabilité, car ces périmètres n'ont pas toujours été définis de manière rigoureuse ou en utilisant des moyens modernes de géoréférencement. De plus, le caractère « marin » de certaines aires protégées incluant une faible proportion de domaine public maritime, fait débat. Les données relatives à l'existence et à l'approbation des plans de gestion ne sont pas non plus complètes, et il n'existait jusqu'à présent pas de procédure de recensement centralisé de ces informations.
Précision	-
Sensibilité	-
Efficacité	+
Qualité des données	
Principaux avantages	Le développement d'un réseau d'aires marines protégées fait partie des engagements forts de la France en matière de protection de la biodiversité. Ce développement a été associé à des objectifs chiffrés (voir plus haut). Le présent indicateur permet le suivi de ces engagements.
Principales limites	La surface totale d'aires marines protégées présente l'inconvénient de résumer en un seul chiffre un réseau d'une certaine complexité, et des modes de gestion divers. L'indicateur de surface d'AMP dotées d'un plan de gestion donne une idée de la bonne gestion de ce réseau, mais recouvre également des réalités diverses.
Accessibilité des données	-
Homogénéité des données	-
Fiabilité des données	+
Pérennité des données	+
Abondance des données	+

Pistes de travail et d'améliorations

Pistes de travail et d'amélioration	Chaque type d'Aire Marine Protégée relève d'un statut spécifique. Chacun de ces statuts cible des enjeux dédiés et des finalités de gestion propres. Il conviendrait donc de juger de l'efficacité de la gestion par l'atteinte ou non des finalités pour lesquelles l'aire marine a fait l'objet d'une protection. Le Tableau de bord des aires marines protégées est conçu pour suivre l'efficacité des AMP au regard des finalités de création. Ce tableau de bord prévoit le calcul d'un indicateur relatif à l'atteinte ou non des finalités de création.
--	--